



## Attente de travaux toujours pas réalisés par les propriétaires !

Par **doudougrm**, le **26/02/2013** à **12:16**

Bonjour,

Nous sommes locataire d'une petite maison neuve depuis Décembre 2012.

Et dès fin Décembre nous connaissons un problème à l'étage..

En effet, du à une non-étanchéité de la douche, tout le parquet de l'étage s'est ' levé ' le parquet à gondoler et à ce jour,, la chambre de notre fille est impraticable, le parquet s'est cassé, levé, jusqu'à part endroit être à même le béton armé. pareil pour le palier et notre chambre.

C'est devenu invivable.

Les experts sont passés, nous sommes dans l'attente de la réparation et des travaux pour la remise en état d'un parquet neuf.

C'est long ! surtout pour notre petite fille qui n'a plus accès à sa chambre !

Avons nous des droits au vu de cette situation?

Merci pour vos informations .

Par **HOODIA**, le **04/03/2013** à **08:13**

Garantie totale dans le neuf pour une période de deux ans après reception de l'ouvrage ,et ici votre propriétaire n'est pas responsable car l'entreprise est dans l'obligation de reprendre les malfaçons ...

Reste que vous pouvez demander une baisse de loyer si vous avez plus de quarante jours de travaux ....

NB: Si j'avais une fuite d'eau ,je me prendrais par la main pour éviter les conséquences sur le parquet ,car à vous lire il s'agit maintenant de deux chambres et du palier.....Pour une" nom étanchéité d'une simple douche" ,il doit refaire l'étage en attendant le plafond !...